

## L'A.S.H

# (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés)

### ➤ Définition de l'ASH et ses missions

L'ASH est un dispositif qui permet aux élèves handicapés de s'intégrer dans des établissements scolaires ordinaires. Des classes spécialisées sont présentes au sein de ces établissements.

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforcent les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. Les parents sont, de plus, étroitement associés à la décision d'orientation de leur enfant et à la définition de son Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.). » (Définition sur le site du ministère de l'éducation nationale jeunesse vie associative)

### ➤ Le RASED

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est présent dans les écoles depuis 1990.

Ce dispositif permet :

- ④ D'analyser les problèmes que rencontrent certains élèves et met en place des aides nécessaires
- ④ De déceler les élèves en situation de handicap
- ④ D'intervenir auprès des élèves qui rencontrent des difficultés persistantes

Les différentes aides sont coordonnées dans un PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) ou dans un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Les parents sont systématiquement associés au projet d'aide de leur enfant.

### ➤ Les SEGPA

Sont concernés : les élèves du cycle III de l'école élémentaire ainsi que les élèves de collège *"qui ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements"*.

La CDOEA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré) a pour vocation d'étudier l'orientation des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables vers les classes de SEGPA voire d'EREA.



### ➤ Les CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire)

Les CLIS sont des classes qui accueillent des élèves handicapés au sein d'établissements de l'éducation nationale. Ces classes sont présentes dans les écoles élémentaires et parfois dans les écoles maternelles. Elles permettent aux élèves de poursuivre les apprentissages grâce à une scolarisation adaptée. Un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** définit les modalités de scolarisation, en liaison avec les services de soins, afin de répondre aux besoins particuliers de l'élève handicapé.

### ➤ Les ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

Les ULIS sont des classes qui accueillent des élèves handicapés. Elles sont présentes au sein des collèges et lycées. Les élèves bénéficient de soutien scolaire et de soins adaptés, définis dans leur **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**.

### ➤ Les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)

L'AVS peut-être un AVS individuel qui va s'occuper d'un élève en particulier ou un AVS collectif qui s'occupera de plusieurs élèves. C'est une personne qui va accompagner un/des enfant(s) en situation de handicap dans sa/leurs scolarisation(s). Elle va permettre la socialisation de cet/ces élève(s) en milieu scolaire ordinaire. L'AVS participe à l'animation des activités demandées par l'enseignant et va aider l'/les élève(s) en situation de handicap à apprendre les règles sociales afin qu'il(s) s'intègre(nt) plus facilement.

### ➤ Le SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile)

L'objectif du SAPAD est de permettre à des élèves malades ou accidentés d'assurer une continuité de la scolarisation afin que les problèmes de santé ne s'apparentent pas à des difficultés scolaires. De plus, il favorise la réintégration de ces élèves dans leur classe d'origine.

### ➤ Accessibilité dans l'enseignement supérieur en Europe

Le guide sur l'accessibilité dans l'enseignement supérieur en Europe vise à promouvoir les services d'aide au handicap dans les établissements d'enseignement supérieur en Europe. L'objectif de ce projet est d'informer au mieux les étudiants porteurs d'un handicap qui envisagent d'étudier à l'étranger. Cette information doit aider ces étudiants ainsi que les professionnels qui les soutiennent à choisir parmi les programmes d'études et les activités d'échanges possibles.

### ➤ Les enseignants référents

Les enseignants référents sont des enseignants spécialisés désignés par l'inspecteur de l'académie. Ils sont acteurs centraux des actions conduites en faveur de la scolarisation des élèves handicapés et doivent réunir l'équipe de suivi de scolarisation pour chaque élève handicapé dont ils suivent le parcours sur un secteur géographique déterminé. Ils font le lien entre les personnes intervenant dans le parcours de formation et la famille.



## ➤ Organigramme

### ➤ Mr Souvent Dominique

☉ Inspecteur de l'Education nationale ASH  
Bureau 717

-----

### ➤ Mme PANI Christine

☉ Secrétaire  
Bureau 718  
Tel. : 02 47 60 77 10  
Fax : 02 47 60 77 72  
Mail : [ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr)

-----

### ➤ Madame SERRE Geneviève

☉ Conseillère pédagogique ASH  
Bureau 716  
Tel. : 02 47 60 77 61  
Mail : [ce.cpush37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.cpush37@ac-orleans-tours.fr)

-----

### ➤ Madame ROLO Judith

☉ Conseillère pédagogique ASH  
Bureau 716  
Tel. : 02 47 60 77 74  
Mail : [ce.cpush37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.cpush37@ac-orleans-tours.fr)

-----

### ➤ Monsieur ALBERT Gilles

☉ Coordonnateur des dispositifs d'accompagnement à la scolarisation des élèves  
handicapés  
Bureau 719  
Tel : 02 47 60 77 93  
Mail : [avs37@ac-orleans-tours.fr](mailto:avs37@ac-orleans-tours.fr)

-----



- Madame RABAU Pascale
- Coordonnatrice CDOEA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré)  
Bureau 723  
Tel. : 02 47 60 77 14  
Mail : [cdoea37@ac-orleans-tours.fr](mailto:cdoea37@ac-orleans-tours.fr)

-----

- Madame ZOULA Assunta
- Responsable du CRMS (Centre Ressource du Matériel Spécifique)  
Bureau 719  
Tel. : 02 47 60 77 93  
Mail : [crms37@ac-orleans-tours.fr](mailto:crms37@ac-orleans-tours.fr)

➤ Adresses et contacts :

ASH 37 - Indre et loire  
(Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés)

CIRCONSCRIPTION ASH - INSPECTION ACADEMIQUE  
38 rue Edouard Vaillant  
37042 TOURS CEDEX

**Heures d'ouvertures :**

Du lundi au vendredi :  
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30

Bureau 718 - 7<sup>e</sup> étage  
Secrétariat : 02.47.60.77.10

Fax : 02.47.60.77.72

Email : [ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr)

La majorité des informations inscrites sur cette fiche ont été extraites du site de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH37)

